

COMPTE RENDU

TYPE DE RÉUNION Assemblée plénière du CLSM	DATE/LIEU 10/12/2019 – cloître des Récollets à Metz
POINTS À L'ORDRE DU JOUR <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et perspectives de l'animation du CLSM et des projets réalisés. • Forum ouvert autour de 5 thématiques pour proposer de nouvelles pistes d'action. 	
PARTICIPANTS <u>Présents</u> <ul style="list-style-type: none"> • Anne ALBERT, Chargée de mission Politique de la ville et rénovation urbaine, Metz Métropole • Olivier ASTIER, Directeur, CH JURY - direction • Léonie BACK, Conseillère référente santé, MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN • Aurisia BARBOSA, Psychologue de la santé, ERP JEAN MOULIN -EPNAK • Nathalie BARILLET, Déléguée du Préfet, Préfecture de la Moselle • Marie-Laure BASSOMPIERRE, Gestionnaire spécialisée administratif, MHT (Metz habitat territoire) • Marcel BAZILLE, Adhérent, GEM l'Albatros • Jérôme BEGUINET, Chargé de mission, ARS-DT57 • Grégory BISIAUX, Directeur d'établissement, ADOMA GROUPE CDC • Chahida BOULAAR, Responsable action sociale (suivi dispositif IML), AMLI • Angélique BRUNETEAU, AS (stagiaire), Centre Moselle Solidarité - Metz Est • Émilie DEBS, Conseillère sociale, MOSELIS • Évelyne DELVECCHIO, Déléguée territoriale adjointe, Département de la Moselle - territoire Metz Orne • Leïla DRIDER, Membre, Association francophone des femmes autistes • Christelle ENAUX BOHL, Chef de service Ville pour tous, Ville de Metz • Adélaïde GACON, Pôle publics empêchés Médiathèques de Metz, Bibliothèque et Médiathèques de Metz • Vanessa GHOËCHON, Animatrice, GEM l'Albatros • Jessy GUILLEMART, Adhérent, GEM l'Albatros • Frédéric LAIK, Président, GEM l'Albatros • Cécilia LE PAGE, Responsable, GEM Camille Claudel • Virginie LHUILLIER, Éducatrice spécialisée, Association Carrefour • Fatima MELAHINE, CESF, Foyer des jeunes ouvriers • Nathalie MENESTREL, Assistante sociale, Centre Moselle Solidarité - Metz Est • Sylvie MERAND, Chargée de mission parentalités, Ville de Metz - Pôle petite enfance - Solidarité et familles • Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère déléguée à la Santé, à la Prévention Sanitaire et au Développement Social, Ville de Metz • Aurore MILITELLO, Travailleur social, référente santé, AMLI - héb. d'urgence demandeur 	

d'asile

- Stéphane PARANT, Adhérent, membre du Conseil collégial, GEM Camille Claudel
- Isabelle PETIT, Chef de service social, Département de la Moselle
- Joris PETITMANGIN, Chargé de mission Sport-Santé, Comité régional olympique et sportif Grand Est
- Laëtitia RENARD, Chargée de mission, AMLI - service action sociale
- Clément ROBERT, Stagiaire ES, Ville de Metz, Pôle petite enfance
- Thierry ROMAIN, Adhérent, GEM l'Albatros
- Sandra SANTORO, Infirmière conseillère technique santé, DT PJJ Moselle (Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse)
- Chloé-Jeanne SCHMALTZ, Stagiaire éducatrice, Association Carrefour
- Dr Christophe SCHMITT, Président de la CME (commission médicale d'établissement), CH JURY - Pôle 1
- Robert TEUTSCH, Adhérent, UNAFAM MOSELLE
- Stéphane TINNES-KRAEMER, Coordonnateur CLSM, CH JURY
- Gaëlle TODESCHINI, Directrice, Association La passerelle

Excusés

- DR DAVID COLOMBANA, MÉDECIN COORDINATEUR HANDICAP EPNAK, ERP JEAN MOULIN -EPNAK
- JULIE BOURDEAUX, CHARGÉE DE MISSION HABITAT – ANIMATRICE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD, METZ MÉTROPOLE - DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE
- PHANIE CUETTE, TRAVAILLEUR SOCIAL, AMLI / PRÉSENCE HABITAT / RÉSEAU BATIGÈRE
- SONYA GARBAYA, CHARGÉE DE MISSIONS, ARELOR HLM
- JEAN-BAPTISTE HACQUIN, RESPONSABLE, CMSEA IMP ESPÉRANCE
- PAULETTE HUBERT, MEMBRE, UNAFAM MOSELLE
- DR LYDIE PACHTCHENKO, MÉDECIN CHARGÉE DE MISSION SANTÉ, PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - DDCS (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE)
- OLIVIER POINSIGNON, ASSISTANT SOCIAL PÔLE 5, CH JURY - PÔLE 5 - CENTRE DE SANTÉ MENTALE PAUL LANGEVIN
- CHRISTINE SAVINI, CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICALE, CH JURY - PÔLE 5 - ERAH (ÉQUIPE RÉSEAU DES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION)
- VINCENT SCHUTZ, INFIRMIER, CH JURY - CRJA (CENTRE DE RÉHABILITATION DE JOUR POUR ADULTES)
- BLANDINE SUTTER, COORDINATRICE PARAMÉDICALE, RSMA (RÉSEAU DE SANTÉ METZ ARRONDISSEMENT)
- MARIE-LAURE VAUTRIN, DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ, PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

PROCHAINE RÉUNION

- Comité de pilotage en début d'année.
- Réunions des nouveaux groupes projets (constitution après après le comité de pilotage).

CONCLUSION

- Les partenaires du CLSM seront tenus informés de l'avancée de la mise en place du PTSM.
- Les propositions formulées par les participants pour chaque thématique du forum seront soumises à l'avis du comité de pilotage.

RESTITUTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Cette synthèse suit les points abordés dans le diaporama joint au compte rendu. Pour certains sujets, le lecteur intéressé trouvera des liens qui renvoient vers une information détaillée ou des documents utiles.

Plan de lecture

Compte rendu	1
Restitution de l'assemblée plénière	3
1. Ouverture de la plénière	5
2. Animation du CLSM	6
2.1. Rappel sur ce que sont les CLSM	6
2.2. Le CLSM du territoire messin	6
2.3. Thématiques travaillées.....	6
2.4. Outils de coordination	6
2.5. Dynamique du réseau	7
2.6. Groupes de travail	7
2.7. Contributions du CLSM.....	7
2.8. Perspectives 2020	8
2.8.1. Poursuite des projets en cours.....	8
2.8.2. Évaluation du dispositif.....	8
2.8.3. Actualisation des missions du CLSM	8
3. Bilan et perspectives des actions	9
3.1. Sensibilisation en santé mentale.....	9
3.1.1. Bilan de la sensibilisation en santé mentale.....	9
3.1.2. Témoignage de Robert TEUTSCH, membre de l'UNAFAM.....	9
3.1.3. Perspectives pour l'action de la sensibilisation en santé mentale	10
3.2. Logement et santé mentale.....	10
3.2.1. Bilan du partenariat entre les bailleurs et le Centre hospitalier de Jury	10
3.2.2. Témoignage de Laëtitia RENARD, chargée de mission du service action sociale l'association AMLI	11
3.2.3. Perspectives du partenariat Bailleurs/CH Jury.....	11
3.3. Semaines d'information en santé mentale.....	12
3.3.1. Bilan des SISM 2019	12
3.3.2. Témoignage de Frédéric LAIK, président du GEM L'Albatros.....	12

3.3.3. Organisation des SISM 2020.....	12
4. Présentation de la démarche Projet territorial de santé mentale en Moselle.....	13
4.1. Cadre de mise en œuvre du PTSM	13
4.1.1. Une démarche inscrite dans la loi « santé »	13
4.1.2. Un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs de la santé mentale	13
4.1.3. Un dispositif qui concerne la Moselle.....	13
4.1.4. Un objectif centré sur l'organisation des parcours.....	14
4.1.5. Une démarche en mode projet pilotée par une équipe représentative des secteurs du médical, du médico-social et du social	14
4.1.6. Une méthodologie visant à caractériser les besoins et identifier les points de rupture.....	14
4.1.7. Synthèse des problématiques transverses à l'ensemble des groupes de travail.....	15
5. Forum thématique	16
5.1. Objectif.....	17
5.2. Organisation.....	17
5.3. Tables thématiques	17
5.4. Synthèse des actions proposées	18
6. Échange avec l'assemblée	19

THÈME	DISCUSSION
Ouverture	<p>1. OUVERTURE DE LA PLÉNIÈRE</p> <p>Mme MERGEN-MOREL ouvre la séance. Elle rappelle le chemin parcouru depuis l'initiation du projet en janvier 2015, en partenariat avec le Centre hospitalier de Jury, jusqu'à l'intégration dans le Contrat local de Santé (CLS) de la Ville de Metz d'un axe dédié à la promotion du bien-être psychique de la population. Le CLSM est chargé de la mise en œuvre de plusieurs fiches actions du CLS, contribuant ainsi à répondre à l'un de ses axes stratégiques.</p> <p>Mme MERGEN-MOREL remercie M Astier d'avoir pu mettre en place un poste dédié à la coordination du CLSM. Ses remerciements vont également à l'ensemble des participants impliqués dans la démarche. Pour terminer, Mme MERGEN-MOREL adresse à l'ARS son souhait que le CLSM puisse durer dans le temps, tout comme le CLS.</p> <p>M Olivier ASTIER adresse également ses remerciements aux participants pour leur implication dans la démarche du CLSM. Il fait part de l'importance du travail mené en collaboration qui permet d'améliorer le service rendu à la population. Pour terminer, M Olivier ASTIER rappelle que dans le contexte actuel de la santé, le CLSM est outil qui aide à répondre à ce besoin d'un travail en partenariat dans une perspective d'évolution, de développement de projets et de décloisonnement des pratiques.</p> <p>Stéphane TK poursuit par la présentation de l'ordre du jour. La plénière est organisée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et perspective du dispositif. • Forum ouvert pour proposer de nouveaux projets. <p>Les points abordés dans le bilan sont illustrés par l'intervention de trois partenaires impliqués dans les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination du CLSM • Bilan des projets (sensibilisation en santé, logement et santé mentale, Semaines d'information sur la santé mentale).

	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur l'avancée du Projet territorial de santé mentale.
<p>1. Animation du CLSM</p>	<h2>2. ANIMATION DU CLSM</h2> <h3>2.1. RAPPEL SUR CE QUE SONT LES CLSM</h3> <p>À l'échelle nationale, 221 CLSM sont en activité. Le CLSM territoire messin est le seul en Moselle pour le moment.</p> <p>Le Centre collaboration de l'OMS qui apporte un appui au développement des CLSM en France a réalisé deux outils pour connaître ce dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Film d'animation pour expliquer la démarche CLSM. • Plaquette de sensibilisation à destination des élus locaux. <h3>2.2. LE CLSM DU TERRITOIRE MESSIN</h3> <p>Un dépliant a été réalisé pour présenter le CLSM du territoire messin.</p> <p>La convention constitutive précise l'organisation et le fonctionnement du dispositif destiné à favoriser la concertation et la coordination entre les acteurs messins concernés par les questions de santé mentale.</p> <h3>2.3. THÉMATIQUES TRAVAILLÉES</h3> <p>Depuis sa mise en place en début d'année 2017, les partenaires du CLSM ont principalement 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention du risque suicidaire. • Accès et maintien dans le logement. • Sensibilisation en santé mentale des professionnels. • Semaines d'information sur la santé mentale (SISM). <p>Ce travail repose notamment sur l'étude des besoins et de l'offre en santé mentale du territoire messin réalisée par l'Observatoire régional de santé.</p> <h3>2.4. OUTILS DE COORDINATION</h3> <p>En complément des projets développés, le CLSM a conçu avec plusieurs partenaires des outils de coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un site internet pour partager l'information : www.sante-mentale-

	<p>territoire-messin.fr</p> <ul style="list-style-type: none">• Un annuaire interactif pour localiser au moyen d'un ordinateur ou d'un téléphone les structures en santé mentale du territoire.• Un guide santé mentale composé de fiches pratiques, d'un annuaire et de fiche de présentation d'une trentaine de partenaires.• Une carte des ressources qui donne à voir en un coup d'œil sur un document au format A3 les principales structures en santé mentale du territoire. <h3>2.5. DYNAMIQUE DU RÉSEAU</h3> <p>56 partenaires sont impliqués dans au moins un projet.</p> <p>6 secteurs sont représentés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès aux soins (8 partenaires).• Association de soutien (15 partenaires).• Protection des personnes (4 partenaires).• Accès à la formation et à l'emploi (6 partenaires).• Institutions et collectivités territoriales (5 partenaires).• Accès à l'hébergement et au logement (18 partenaires). <h3>2.6. GROUPES DE TRAVAIL</h3> <p>Les projets mis en œuvre ont été développés par trois groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comité d'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale.• Groupe de travail pour l'organisation de la sensibilisation en santé mentale.• Groupe de travail pour développer le partenariat entre les bailleurs et le Centre hospitalier de Jury (animé en collaboration avec ARELOR Hlm, organisme regroupant les bailleurs). <h3>2.7. CONTRIBUTIONS DU CLSM</h3> <p>Au cours de l'année 2019, le coordonnateur a contribué à 6 projets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Stopblues : participation à la promotion du dispositif en association avec les Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et L'Albatros.
--	---

- [Projet territorial de santé mentale](#) : animation avec le CMSEA du groupe « accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux ».
- Journée régionale à Metz le 3 décembre 2019, « [Vers plus d'égalité en santé](#) », organisée par l'Observatoire régional des inégalités dans la ville et Migration santé Alsace : animation d'un groupe thématique.
- [Carrefour des solidarités](#) porté par le CCAS de Metz : appui aux partenariats avec le Centre hospitalier de Jury qui a permis de mettre en place un temps de consultation d'une infirmière en soins psychiatriques.
- « Psychotraumatismes, migrants et insertion sociale » : participation à la réflexion pour initier un projet sur cette thématique et organiser une journée départementale à Metz prévue le 7 avril 2020.

2.8.PERSPECTIVES 2020

2.8.1. POURSUITE DES PROJETS EN COURS

Le CLSM poursuivra en 2020 la mise en œuvre de trois actions :

- Organisation de nouvelles sessions de sensibilisation en santé mentale avec l'objectif de doubler le nombre de professionnels formés.
- Renforcement du partenariat entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs avec la mise en œuvre du projet de soutien aux locataires en difficultés.
- Coordination de la prochaine édition des SISM qui se déroulera du 16 au 29 mars 2020 sur le thème « Santé mentale et discriminations ».

2.8.2. ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Une évaluation du dispositif sera réalisée en cours d'année pour mettre en évidence les forces et faiblesses de la démarche. Un questionnaire sera transmis aux partenaires qui pourront ainsi faire part de leurs avis et émettre des propositions.

2.8.3. ACTUALISATION DES MISSIONS DU CLSM

	<p>La plénière est suivie d'un forum ouvert qui a pour but de faire émerger de nouveaux projets. Les propositions des participants seront soumises à l'avis du comité de pilotage qui se réunira en début d'année. L'objectif est d'ouvrir le CLSM à de nouvelles thématiques. Des groupes projets seront constitués en début d'année pour mettre au travail chacune des thématiques à partir des pistes d'action retenues.</p>
<p>2. Bilan des projets</p>	<p>3. BILAN ET PERSPECTIVES DES ACTIONS</p> <p>Chacun des trois projets évoqués constitue une fiche action du Contrat local de santé de la Ville de Metz. Chaque présentation est illustrée par le témoignage d'un partenaire impliqué dans sa réalisation.</p> <p>3.1.SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE</p> <p>3.1.1. BILAN DE LA SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE</p> <p>L'évaluation en cours de la sensibilisation en santé porte sur l'objectif d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale. Le programme a été construit avec les participants du groupe de travail à partir d'une étude des besoins des partenaires. 5 sessions organisées entre janvier et novembre 2019 ont permis de former 102 professionnels. La réalisation de la sensibilisation a été possible grâce aux interventions d'un psychologue du CH de Jury et l'intervention sous la forme de témoignage de représentants de l'UNAFAM et du GEM L'Albatros.</p> <p>3.1.2. TÉMOIGNAGE DE ROBERT TEUTSCH, MEMBRE DE L'UNAFAM</p> <p>Robert TEUTSCH introduit son propos en faisant part du besoin pour l'UNAFAM d'être mieux connue en tant qu'association d'aidants. L'intervention lors de la sensibilisation contribue à informer les professionnels sur les activités de l'association. Ce temps d'échanges est également l'occasion de témoigner du vécu des familles. Robert TEUTSCH constate que les professionnels ne connaissent pas toujours le travail avec les parents. Il souligne l'intérêt d'une meilleure connaissance entre les professionnels et les familles pour améliorer l'accompagnement des</p>

personnes malades psychiques et permettre au final à chacune des parties prenantes de se sentir mieux.

3.1.3. PERSPECTIVES POUR L'ACTION DE LA SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

De nouvelles sessions seront organisées en 2020. La prochaine est programmée les 6 et 7 février. L'évaluation en cours montre l'intérêt des participants pour approfondir le sujet de la relation d'aide, en particulier ce qui touche au savoir agir dans les situations dites de crise. La sensibilisation en santé mentale pourra progressivement laisser la place au programme des [Premiers secours en santé mentale](#). Cette nouvelle formation répond à la demande de la ministre de la Santé. Elle reprend le programme international initié en Australie. Des sessions de deux jours sont proposées dans différentes villes. Pour l'heure, il n'y a pas encore de formateurs certifiés proches de Metz. Cela devrait être le cas d'ici un an.

3.2. LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

3.2.1. BILAN DU PARTENARIAT ENTRE LES BAILLEURS ET LE CENTRE HOSPITALIER DE JURY

À la demande des partenaires du CLSM, un groupe de travail a été mis en place en mai 2017. La réflexion a abouti à un projet de partenariat entre le CH de Jury et les bailleurs sociaux du territoire messin représentés par l'ARELOR. Une première réalisation a pris la forme d'une [convention](#) visant à faciliter, sur une période de deux ans, l'accès à vingt logements sociaux accompagnés pour les patients de l'hôpital. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la démarche « Logement d'abord » portée par Metz Métropole. Il se réalise en partenariat entre les bailleurs, l'hôpital, les services de l'État (DDCS et ARS) et l'association AMLI chargée de l'intermédiation locative. Après un an de mise en œuvre, 11 patients sont devenus locataires. En 2019, le partenariat s'est poursuivi autour de la mise en place d'un dispositif de soutien aux bailleurs qui prend la forme d'une collaboration renforcée avec les Centres médico-psychologiques des [4 secteurs du pôle 5](#) adossé à l'agglomération messine. Le projet a été présenté le 9 octobre à l'occasion d'un [séminaire](#) qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués. Sa mise en œuvre sera officialisée par la signature d'une nouvelle convention en début

d'année.

3.2.2. TÉMOIGNAGE DE LAËTITIA RENARD, CHARGÉE DE MISSION DU SERVICE ACTION SOCIALE L'ASSOCIATION AMLI

Laëtitia RENARD est chargée de la coordination des dispositifs de logements accompagnés. Elle introduit son propos en informant que 11 patients sont sous-locataires d'un logement du parc public. AMLI est le locataire. L'accompagnement est mené conjointement par l'équipe AMLI pour le volet social et par l'équipe soignante du SIAS (structure intermédiaire d'accompagnement) avec le réseau des alternatives à l'hospitalisation (ERAH) du CH de Jury pour le volet soins. L'idée à terme est de faire glisser les baux pour permettre à chaque bénéficiaire d'être locataire de son logement. Le point de situation réalisé le 9 décembre par le comité technique est parlant. 4 personnes sont en capacité de devenir locataires à part entière. Le suivi du dispositif montre que la mutualisation des compétences permet un accompagnement de qualité. Laëtitia RENARD conclut en indiquant que 9 nouveaux patients vont intégrer le dispositif en début d'année. Les bailleurs sociaux de Metz Métropole se sont déjà mobilisés. 6 logements sont déjà identifiés.

L'un des bénéficiaires témoigne dans un [article](#) paru le 21 mai 2019 dans le Républicain Lorrain.

3.2.3. PERSPECTIVES DU PARTENARIAT BAILLEURS/CH JURY

L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre de la collaboration renforcée entre les bailleurs et les équipes des CMP. La convention prévoit que le comité de pilotage se réunira deux fois pour suivre et réaliser l'évaluation du dispositif.

En parallèle, un nouveau projet sera mis en réflexion. L'idée est d'ouvrir le partenariat pour expérimenter une commission pluriprofessionnelle d'aide aux locataires en difficultés. Le projet est porté par l'ambition de réunir des compétences issues du social, du médico-social et du médical dans le but d'aider les locataires présentant des signes de souffrance psychique, mettant en difficulté les bailleurs et dont la complexité de la situation ne trouve pas de réponse adaptée par les canaux habituels du droit commun.

3.3.SEMAINES D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE

3.3.1. BILAN DES SISM 2019

Le CLSM coordonne depuis 3 ans l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale. L'objectif de l'action est d'améliorer la connaissance en santé mentale de la population messine. Le comité d'organisation a défini le cadre de l'événement à partir du thème national qui était « Santé mentale à l'ère du numérique ». 18 partenaires ont répondu à l'appel à contributions. La dernière édition qui s'est déroulée du 18 au 31 mars 2019 a ainsi permis à 250 participants de participer à au moins un événement. Le [bilan](#) a montré la satisfaction globale des participants pour cette manifestation qui reste pourtant méconnue et peine à attirer plus largement le grand public.

3.3.2. TÉMOIGNAGE DE FRÉDÉRIC LAIK, PRÉSIDENT DU GEM L'ALBATROS

Frédéric LAIK présente l'action organisée par les adhérents du GEM qui ont animé à deux reprises un espace d'information et d'échanges installé dans le hall d'accueil de l'hôpital de Mercy. À cette occasion, les bénévoles ont diffusé des [dépliants fournis gratuitement par le Psycom](#) et échangé avec les personnes intéressées (patients, proches, médecins, paramédicaux et psychologues). Ces discussions ont permis de faire connaître les GEM. Il s'agissait également de permettre la rencontre avec des personnes concernées dans le but de faire évoluer les représentations et ainsi de lutter contre la stigmatisation à l'égard de la maladie psychique. Frédéric LAIK souligne l'importance du temps disponible et du cadre rassurant de l'hôpital de Mercy qui ont permis aux adhérents présents d'échanger en toute quiétude et dans une relation proche avec les passants. Cette action était une première expérience pour le GEM qui a ainsi initié un partenariat avec l'hôpital. Des permanences mensuelles ce sont mises en place depuis à la Maison des usagers. C'est d'ailleurs une possibilité pour les professionnels intéressés de rencontrer les adhérents du GEM. Frédéric LAIK conclue avec humour en invitant les participants à venir le rencontrer pour comprendre que « *Oui je suis schizophrène, mais je suis gentille* ».

3.3.3. ORGANISATION DES SISM 2020

	<p>Le CLSM coordonnera la prochaine édition des SISM qui se déroulera du 16 au 29 mars 2020 sur le thème « Santé mentale et discriminations ». 10 partenaires ont déjà répondu à l'appel à contributions. Un ciné-débat, des conférences, la réalisation d'un documentaire et un défilé de mode constituent l'essentiel du préprogramme. La communication reste une étape importante pour faire connaître la manifestation. Une collaboration avec la presse locale sous la forme de témoignages est envisagée. Un communiqué sera adressé en février à l'ensemble des partenaires pour qu'ils aident à relayer l'information auprès de leurs publics.</p>
<p>3. Projet territorial de santé mentale</p>	<p>4. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE EN MOSELLE</p> <p>4.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PTSM</p> <p><i>4.1.1. UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LE LOI « SANTÉ »</i> Intervention de Jérôme Béguinet, chargé de mission à la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS qui son exposé en expliquant que le Projet territorial de santé mentale (PTSM) est la politique de référence en matière de santé mentale sur le territoire départemental. Il s'agit d'un projet de référence inscrit dans la loi.</p> <p><i>4.1.2. UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA SANTÉ MENTALE</i> Les PTSM, celui de Moselle en particulier, sont fondés sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale. La démarche s'étend bien au-delà du seul champ de la psychiatrie. Elle reprend la définition de l'Organisation mondiale de la santé qui s'appuie sur une approche positive de la santé mentale.</p> <p><i>4.1.3. UN DISPOSITIF QUI CONCERNE LA MOSELLE</i> Le territoire retenu est celui du département de la Moselle caractérisé par certaines particularités qui ne sont pas partagées avec d'autres départements. Pour les personnes intéressées par plus de détails, Jérôme</p>

	<p>BÉGUINET est joignable pour communiquer toutes précisions utiles.</p> <p><i>4.1.4. UN OBJECTIF CENTRÉ SUR L'ORGANISATION DES PARCOURS</i> L'objectif du projet est d'organiser les parcours de soins de la population (enfants, adolescents, adultes, aidants et personnes malades psychiques, ou souffrant de troubles du spectre autistique ou de troubles du neuro-développement). La démarche concerne à la fois les patients et les professionnels des différents secteurs (social, médico-social et médical).</p> <p><i>4.1.5. UNE DÉMARCHE EN MODE PROJET PILOTÉE PAR UNE ÉQUIPE REPRÉSENTATIVE DES SECTEURS DU MÉDICAL, DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL</i> Le projet est large et ambitieux. Il est construit pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés d'être représentés. Il est porté par une équipe composée des hôpitaux psychiatriques publics (hôpitaux spécialisés de Jury, de Lorquin et de Sarreguemines, service psychiatrique de Legouest et équipes psychiatriques du Centre hospitalier régional intervenant sur le secteur de Thionville) et du CMSEA (Comité mosellan de sauvegarde l'enfance, de l'adolescence et des adultes) qui représente l'ensemble du secteur médico-social et l'UNAFAM qui représente les usagers. Le projet a démarré il y a un an. Différents groupes de travail thématiques sont constitués.</p> <p><i>4.1.6. UNE MÉTHODOLOGIE VISANT À CARACTÉRISER LES BESOINS ET IDENTIFIER LES POINTS DE RUPTURE</i> La méthodologie retenue est celle de l'Agence national d'appui à la performance (ANAP). L'idée est de caractériser les besoins des différents publics et d'identifier les points de rupture dans les parcours des personnes par rapport à la prévention, à la gestion des situations de crise et à l'accès aux soins somatiques, au diagnostic, aux soins psychiatriques et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux. Le diagnostic est en cours et sera finaliser en début d'année. En parallèle, un travail est mené pour l'élaboration d'une feuille de route. Le diagnostic et la feuille de route sont les deux livrables attendus dans le cadre de cette démarche. Le comité de pilotage validera ces documents avant la signature du contrat pour une durée de 5 ans. Si le projet a une envergure départementale, la démarche</p>
--	--

prend en compte les spécificités propres à chaque territoire. En Moselle, les territoires sont assez différents avec des besoins différents. Au delà de l'échelle département il y a le Projet régional de santé porté par l'ARS et en deçà il y a les Contrats locaux de santé, les Conseils locaux de santé mentale ou des Groupements hospitaliers de territoires par exemple pour la partie hospitalière. Le CLSM du territoire messin est le premier en Moselle. C'est une forme de coopération, de concertation, qui va servir d'exemple pour le reste du département. Un futur CLSM devrait voir le jour sur le territoire de l'agglomération de Thionville. Comme pour Metz, il s'agit du prolongement de la démarche du Contrat local de santé dans l'idée d'avoir une approche de santé publique pour la population.

4.1.7. SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES TRANSVERSES À L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL

Jérôme BÉGUINET poursuit par la présentation en synthèse des 6 problématiques transverses à l'ensemble des groupes de travail :

1. Le manque de ressources humaines en santé dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Il y a une difficulté à recruter des médecins et des paramédicaux. Cette situation s'explique par l'attractivité avec la proximité du Grand Duché du Luxembourg qui attire les professionnels de santé par des conditions financières plus intéressantes. Ce constat concerne particulièrement l'agglomération thionvilloise et dans une moindre mesure les territoires de Metz et l'Est et le Sud mosellan.
2. L'isolement des secteurs ruraux par rapport à l'offre de soin en santé mentale. Cette problématique est renforcée par le manque de médecins généralistes. Cette situation renvoie aux questions de l'offre de premier recours et aux transports pour accéder à l'offre.
3. Le manque de formation continue en santé mentale. Si le secteur du social est particulièrement concerné, tous les secteurs professionnels sont impactés. La question se pose également des besoins en formation des professionnels de santé à l'égard du secteur social. Enfin, il est remarqué que les médecins généralistes ne sont probablement pas assez formés dans le domaine de la

	<p>psychopathologie et plus largement sur les sujets de santé mentale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Le manque de prévention en santé mentale et de littératie¹ en santé mentale pour les patients et également les aidants, y compris pour les soins sans consentement. 5. Le manque de coordination entre partenaires des différents secteurs. Les CLSM sont un des moyens de répondre au manque de coordination sur un territoire de proximité. 6. Les délais d'attente en centre médico-psychologique. Qu'il s'agisse d'une structure pour enfants, adolescents ou adultes. Cette problématique concerne également l'accès à une hospitalisation complète ou à temps partiel, et en établissement médico-social. <p>Ces constats concernent l'ensemble du département, mais des problématiques spécifiques à certains territoires ont également été mises en évidence. La question du logement est par exemple une problématique spécifique au territoire Metz Métropole. C'est un sujet qui pour le moment n'est pas ressorti sur d'autres territoires en Moselle.</p> <p>Stéphane TINNES-KRAEMER informe qu'une synthèse des échanges d'un des groupes PTSM est présentée en exemple dans le dossier remis aux participants et qui est joint au compte rendu. Il indique également, dans la continuité du dernier évoqué par Jérôme BÉGUINET, que la thématique du logement est souvent mobilisée quand un CLSM s'installe sur un territoire. C'est donc un bénéfice d'un tel dispositif qui aide les acteurs locaux à s'emparer de sujets qui ne sont pas nécessairement apparent lors d'un travail de diagnostic. Le logement, si l'on prend cet exemple, n'apparaît pas d'emblé comme un sujet de santé mentale. C'est pourtant un aspect important de l'inclusion dans la cité pour les personnes malades psychiques.</p>
4. Forum	<h2>5. FORUM THÉMATIQUE</h2> <p>Le deuxième temps de la plénière est consacré au forum ouvert animé par Stéphane TINNES-KRAEMER. La synthèse est jointe au compte rendu. Les</p>

¹ Littératie en santé mentale : capacité d'un individu à trouver de l'information sur la santé mentale, à la comprendre et à l'utiliser dans le but d'améliorer sa propre santé mentale ou de développer son autonomie dans le système de santé.

propositions de tables thématiques seront soumises à l'avis du comité de pilotage qui se réunira en début d'année.

5.1.OBJECTIF

Recueillir des propositions d'actions pour les thématiques proposées à la réflexion. Les projets envisagés seront soumis à l'avis du comité de pilotage et permettront d'orienter les missions du CLSM pour la prochaine année de mise en œuvre.

5.2.ORGANISATION

- Présentation du fonctionnement des ateliers (10 min.).
- Présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec les thématiques (10 min.).
- Temps d'échanges des participants (60 min.).
- Restitution en assemblée (5 X 2 min. > 10 min.).

5.3.TABLES THÉMATIQUES

1. **Santé mentale des jeunes** : Comment favoriser le repérage et la prévention des souffrances psychiques des adolescents et jeunes adultes ? Hôte : [Léonie BACK](#), conseillère référente santé, MLPM.
2. **Enfance et parentalité** : Comment aider les parents à mieux connaître les dispositifs et les moyens de dépistages en santé mentale ? Comment améliorer l'accès au diagnostic et aux soins en santé mentale destinés aux enfants ? Hôte : [Sylvie MÉRAND](#), chargée de mission parentalités, Ville de Metz.
3. **Prévention et gestion des situations de crise** : Comment accompagner une personne qui présente des signes de souffrance psychique et dont la complexité de la situation met en difficulté les intervenants ? Hôte : [Jérôme BÉGUINET](#), chargé de mission, ARS-DT57.
4. **Emploi / formation** : Comment prévenir les risques de souffrance au travail ? Comment favoriser l'accès à la formation ou à l'emploi des personnes malades psychiques ? Hôte : [Aurisia BARBOSA](#), psychologue de la Santé, EPNAK CRP Jean Moulin Metz.

5. **Culture et loisirs** : Comment favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes malades psychiques ? **Hôte** : **Cécilia LE PAGE**, animatrice, **GEM Camille Claudel**.

5.4.SYNTÈSE DES ACTIONS PROPOSÉES

THÉMATIQUE	IDÉES PROPOSÉES	ACTION RETENUE
Santé mentale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Tisser un partenariat effectif et adapté sur le terrain. Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain. Renforcer les formations initiales pour les professionnels de terrain. Créer un lieu d'écoute pour le « tout public » jeune où différents professionnels interviennent et peuvent répondre à la demande. 	Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes
Enfance et parentalité	<ul style="list-style-type: none"> Animation, jeux. Réseaux sociaux. 	Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».
Prévention et gestion des situations de crise	<ul style="list-style-type: none"> Équipe mobile psychiatrie, précarité. Formation aux premiers secours en santé mentale. Un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants. 	À préciser.
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les professionnels en entreprise, en insertion professionnelle, les partenaires de la formation professionnelle à un accueil plus important des personnes malades psychiques en leur proposant, par exemple, la mise en place d'immersions/d'essais avant de valider un projet professionnel, une formation, un contrat de travail Promouvoir la mise en place de formations à distance (avec regroupements ponctuels). Sensibiliser les entreprises, les centres de formation à accueillir plus de personnes en immersion. 	Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.
Culture et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître l'appel à projets ARS/DRAC pour le financement de projet artistique. Proposer un événement avec les structures culturelles et médico-sociales de la Ville de Metz. Organiser une journée de rencontre dans le cadre du CLSM avec les différentes structures culturelles. Lister les établissements qui proposent des activités artistiques ouvertes à tout public, y compris des personnes en 	Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques

	situation de handicap
5. Discussion	<h2 data-bbox="464 331 1007 376">6. ÉCHANGE AVEC L'ASSEMBLÉE</h2> <p data-bbox="464 416 1380 658">Sur la question de l'accès au logement, Virginie LHUILLIER, éducatrice spécialisée au Centre d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS) l'association Carrefour souhaite savoir si son association peut orienter des personnes dont le profil correspond au dispositif mis en place par les bailleurs et le CH de Jury.</p> <p data-bbox="464 712 1380 898">Laëtitia RENARD répond que le dispositif s'adresse aux patients de l'hôpital. Elle rappelle toutefois la possibilité de mobiliser l'intermédiation locative sous sa forme classique en adressant une demande au moyen de la grille d'évaluation et d'orientation nommée « Un toit ».</p> <p data-bbox="464 952 1380 1301">Virginie LHUILLIER poursuit en expliquant que le CHRS où elle travaille accueille des patients sortant de l'hôpital sans être stabilisés et qui ne bénéficient pas au sein de cette structure d'un accompagnement adapté. Elle souligne l'intérêt du dispositif mis en place pour les patients de Jury qui bénéficient d'un accompagnement médical en dehors de l'hôpital. Elle recherche actuellement une réponse de ce type pour une situation en particulier.</p> <p data-bbox="464 1355 1380 1809">Stéphane TINNES-KRAEMER propose de communiquer les contacts des professionnels du CH de Jury qui pourront aider à trouver une réponse adaptée. Stéphane TK complète en indiquant que cet exemple montre la limite de la démarche en cours avec les bailleurs qui nécessite de s'ouvrir plus largement à d'autres partenaires. C'est ce qui est visé avec le prochain projet pour lequel des contacts ont déjà été engagés pour associer d'autres acteurs. À terme, il s'agit de mettre en place un espace de concertation ouvert aux professionnels confrontés à la situation d'une personne en difficultés.</p> <p data-bbox="464 1863 1380 1995">Le Dr SCHMITT poursuit en expliquant l'objectif du dispositif qui est avant tout de permettre à des personnes hospitalisées depuis longtemps de bénéficier d'un logement. Il s'agit à terme, comme c'est le cas à l'hôpital</p>

	<p>général, de réserver les soins aux situations les plus aiguës et de s'assurer que l'hospitalisation soit de courte durée. Un autre aspect du dispositif concerne le temps consacré à préparer la personne à investir son logement. Le Dr SCHMITT rappelle également que le soin sans consentement est une privation de liberté réservée au seul cadre des périodes aiguës. Dans la majorité des situations, la personne est en capacité de donner son consentement aux soins. C'est la raison pour laquelle le consentement est un aspect fondamental de la prise en charge en soins psychiatriques. Le personnel soignant de l'hôpital est confronté, comme les travailleurs sociaux, à la difficulté posée par les personnes qui peuvent un jour donner leur accord pour construire un projet et s'engager dans le soin et subitement décider de tout arrêter. Dans ces situations, un temps important est nécessaire pour qu'une personne, parfois désinsérée depuis longtemps, qui souffre psychologiquement, à la fois reprenne confiance en elle, accorde sa confiance aux professionnels autour d'elle et accepte la démarche de logement, de soin et d'aide sociale. C'est ce que connaissent bien les intervenants auprès des situations de grande précarité. Sortir de la grande précarité n'est pas simple. C'est encore moins simple pour une personne atteinte de troubles psychiques.</p>
--	--